

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00046

THERMOGRAPHIE AERIENNE - MISE A DISPOSITION DES DONNEES AUX COMMUNES

Le Bureau communautaire a été convoqué le 05 février 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 43

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 43

Délibération affichée le : 19 février 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. Marc FAURE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 19 février 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160108-D20160004610-DE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2016

THERMOGRAPHIE AERIENNE - MISE A DISPOSITION DES DONNEES AUX COMMUNES

Le Bureau du 24 septembre 2015 a validé le principe du lancement d'une opération de thermographie aérienne sur le périmètre des 45 communes de son territoire. Cette opération de thermographie aérienne doit être réalisée au cours de cet hiver 2016 si les conditions météorologiques le permettent.

Saint-Etienne Métropole, assurant le rôle de coordonnateur de l'opération de thermographie aérienne, est en charge :

- du suivi du déroulement de l'opération sur l'ensemble du territoire ;
- du paiement au prestataire retenu de l'intégralité de la prestation de thermographie telle que définie dans le cahier des charges ;
- de la collecte de l'ensemble des recettes liées à cette opération.

Dans le cadre de la réalisation de cette opération de thermographie aérienne, différentes données et supports seront produits et seront mis à disposition par Saint-Etienne Métropole au profit des communes. Ces supports seront les suivants :

- un poster au format A0 présentant les résultats de thermographie aérienne par bâtiment, à l'échelle de la commune ;
- un atlas au format A3 présentant l'intégralité des données thermographiques de la commune, à l'échelle 1:2500, au format numérique ;
- un module cartographique de consultation des résultats accessible via un serveur web ;
- différents supports en vue de la mise en place d'actions de communication :
 - diaporama de présentation de la thermographie, au format numérique ;
 - visuel d'information (type dépliant en format A4), au format numérique ;
 - exposition pédagogique (supports imprimés).

Une formation portant sur l'information du public, la présentation de façon simplifiée des résultats à l'échelle de la commune et l'orientation vers les structures de conseil au public (ALEC, ADIL...) sera également dispensée.

Il est proposé que la mise à disposition des données et supports fasse l'objet d'une participation financière de la part de chaque commune.

La répartition de l'effort financier sera définie en fonction du nombre d'habitants de chaque commune :

- en dessous de 5 000 habitants : 550 €,
- entre 5 000 et 10 000 habitants : 1500 €,
- au-delà de 10 000 habitants : 2500 €.

Ces montants prévisionnels constituent des montants maximums. Ils pourront être revus à la baisse en fonction du coût final d'opération.

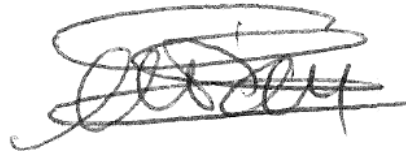
L'opération de thermographie aérienne doit être réalisée au cours de cet hiver 2016 si les conditions météorologiques le permettent

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le principe d'une participation financière des communes membres pour la mise à disposition des données relative à l'opération de thermographie aérienne ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer avec chaque commune la convention de mise à disposition des données.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU